

ATTESTATION-VILLE DE MEYRIN

DEMANDE DE SUBVENTION REPARATION ET/OU REVISION DE VELO MECANIQUE SANS ASSISTANCE ELECTRIQUE

Le/la soussigné-e

Nom : Prénom :
 Entreprise/association :
 Né-e le :

Adresse :
 NPA et Lieu :
 Numéro de téléphone : E-mail :

Coordonnées bancaires IBAN :

Reconnaît avoir déposé auprès de la mairie de Meyrin un dossier de requête en subvention pour la réparation ou la révision d'un **vélo mécanique sans assistance électrique**.

En signant le présent document, le/la soussigné-e s'engage à respecter les conditions énoncées ci-dessous :

- Percevoir cette subvention de CHF 100.- **une seule fois** (la ville de Meyrin octroie une subvention unique par personne).
- Cette offre est également réservée aux entreprises et associations dont le siège social est situé sur la commune de Meyrin. La subvention est destinée à soutenir la révision ou la réparation de vélo mécanique sans assistance électrique pour un usage dans le cadre de l'entreprise/l'association. Le montant de la subvention peut être ré-évalué en fonction du nombre d'unités réparées pour les besoins de l'entreprise/l'association.

La subvention sera versée dans un délai d'environ un mois sur le compte bancaire mentionné dans la requête, après vérification. Les subventions perçues indûment feront l'objet d'une dénonciation et devront être remboursées.

Meyrin, le

Signature :

Validation interne		
Guichet multiservice	UTE	FIN
<input type="checkbox"/> Vérification Infopop des personnes physiques <input type="checkbox"/> Vérification sur l'extrait du RC que la société n'est pas radiée et que la personne qui demande la subvention a la qualité de signer (uniquement pour les entreprises) <input type="checkbox"/> Vérification sur les statuts des associations que la personne qui demande la subvention a la qualité de signer <input type="checkbox"/> Copie du dossier complet : <ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité - Facture originale tamponnée (datant de moins de 12 mois) et dont le montant de la réparation (pièces et main d'œuvre) est égal ou supérieur à CHF 100.- - Le nom et l'adresse du client doivent être inscrits sur la facture - Réparateur professionnel inscrit au registre du commerce et dont l'atelier de réparation est situé à Meyrin - La référence du vélo doit être inscrite sur la facture ainsi que la 	<input type="checkbox"/> Vérification dossier complet <input type="checkbox"/> Vérification critères communaux <input type="checkbox"/> Validation montant à payer : CHF 100.-	<input type="checkbox"/> Introduction du dossier dans le workflow pour paiement

<p>mention « vélo mécanique » ou « vélo musculaire »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnées bancaires - Pour les associations : copie des statuts - Pour les entreprises : extrait du registre du commerce ou un document officiel attestant l'adresse de l'activité (par exemple une copie de facture SIG datant de moins de trois mois) <p><input type="checkbox"/> Copie de l'attestation de dépôt de dossier remise au bénéficiaire, dûment signée par ce dernier</p>		
<p>Visa :</p>	<p>Visa :</p>	<p>Visa :</p>
<p>Date :</p>	<p>Date :</p>	<p>Date :</p>
<p>→ Transmission service UTE pour validation</p>	<p>→ Transmission service FIN pour paiement</p>	<p>→ Classement dossier</p>